

Image not found or type unknown



assurance crédit immobilier

Par **morgane**, le **24/11/2008** à **18:22**

crédit immobilier souscrit le 17/04/07, sans assurance maladie mais avec invalidité-décès souscrite (puisque obligatoire)

en arret maladie du 20/04/07, déclarée en invalidité cotorep à 80% le 05/05/08.

l'assureur trouve tous les pretextes pour ne pas prendre en charge mes mensualités. se basant sur la date de l'arret maladie (du 04/07) et non d'invalidité (du 05/08).

que dois-je faire?

Merci